

SOUTIEN AUX RÉSIDENTS EN DIFFICULTÉ : CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Rapport spécial de l'ombudsman à

*l'ombudsman*_UdeM

Me Pascale Descary
Mme Pascale Poudrette
Dre Marie-Josée Dupuis
Dre Carole Lambert

Indépendance, impartialité, confidentialité



Pistes d'améliorations et recommandations

Évaluation et procédure

Réfléchissez à...

- Votre interprétation de ces recommandations
- Aux initiatives locales pouvant être dupliquées
- À des idées constructives pour l'amélioration d'un ou plusieurs de ces enjeux dans votre programme

Évaluation et procédure

- Que le vice-décanat aux études médicales postdoctorales et les directions de programmes prennent tous les moyens nécessaires pour que les résidents reçoivent de la rétroaction constructive et détaillée, dans un climat de respect, tout au long des activités de stage et lors de leurs évaluations formelles;

Évaluation et procédure

- Que les directeurs de programmes évitent de cumuler les rôles de soutien pour les résidents en difficulté et d'évaluation de ces mêmes résidents;
- Qu'un intervenant neutre soit présent, à titre de gardien du processus, lorsque les résidents exercent leurs recours et qu'ils sont entendus par les comités d'évaluation et de révision;

(confidentialité)

| l'ombudsman_UdeM

Évaluation et procédure

- Que le comité d'évaluation applique les mêmes règles de procédures que celles en vigueur au comité de révision lors des rencontres avec les résidents (principes de justice naturelle et d'équité procédurale)

Comité de révision

- Le résident soumet une demande dans les 10 jours suivant la date où l'évaluation lui a été communiquée
- Le doyen à 10 jours suivant la rencontre pour donner sa décision sur la « recevabilité » de la demande
- Une date est fixée au comité de révision
- Résident avisé au moins 10 jours avant son audition (date, heure, s'il ne se présente pas sans motif valable, une décision sera rendue en son absence)

Comité de révision (suite)

- Le résident reçoit copie de tous les documents étudiés, il peut fournir d'autres documents au moins 48h avant la rencontre
- Une recommandation résumant les faits et expliquant la décision est rédigée

Évaluation et procédure

- Que les résidents ayant exercé des recours devant les comités d'évaluation et de révision puissent émettre confidentiellement leurs commentaires à l'attention du vice-décanat aux études médicales postdoctorales sur l'expérience qu'ils ont vécue

Accommodements et mesures de soutien

- Que le vice-décanat aux études médicales postdoctorales et les directions de programmes assouplissent leur position à l'égard des demandes d'accommodements des résidents, en permettant par exemple le cheminement à temps partiel (*less than full time training*)

Accommodements et mesures de soutien

- Qu'un jumelage soit systématiquement fait entre un résident débutant un programme et un résident sénior
- Que l'activité de soutien par les pairs soit rapidement implantée dans tous les milieux de formation et programmes si les résultats du projet pilote s'avèrent concluants

Formation

- Que les formations offertes par le CPASS soient obligatoires pour tous les professeurs-cliniciens, incluant :
 - L'établissement et le maintien d'un environnement respectueux et propice à l'apprentissage
 - L'art de donner de la rétroaction constructive
 - Le respect et la promotion de la diversité
 - L'offre de chances égales à tous les résidents de progresser
 - L'établissement d'un diagnostic adapté aux difficultés des résidents et d'un plan d'action cohérent

Formation

- Qu'une telle formation soit intégrée au cursus de tous les résidents finissants afin de faciliter la transition vers leur pratique professionnelle et leur future responsabilité de professeur-clinicien;

Formation

- Que les directeurs de programmes ainsi que les membres des comités d'évaluation soient formés, et appuyés par un comité de soutien à l'évaluation, pour dépister de manière précoce les résidents en difficulté afin de pouvoir leur procurer un accompagnement adapté à leur situation et leurs besoins

Formation

- Que les directeurs de programmes ainsi que les membres des comités d'évaluation et de révision soient formés aux problématiques de santé mentale chez les résidents afin de pouvoir jouer leur rôle avec toute l'empathie et l'humanisme nécessaires auprès des résidents plus vulnérables

Conclusion

- La réalité personnelle et professionnelle des médecins, des résidents et des étudiants en médecine est difficile.
- Les études médicales postdoctorales sont empreintes de la culture bien enracinée de la superperformance, qui prévaut également chez les médecins en pratique

Conclusion

- Il existe des nombreux outils et ressources existants pour évaluer, soutenir et encadrer adéquatement les résidents en difficulté
- Le vice-décanat aux études médicales postdoctorales ainsi que les directions de programmes visent à mettre en œuvre les meilleures pratiques en ces matières

Conclusion

- Nous avons perçu l'ouverture du vice-décanat et des responsables des différents programmes lors de la présente consultation, que ces pistes d'améliorations et recommandations seront reçues et analysées avec la même ouverture et attention

**Au nom des résidents, nous les en
remercions**